



Rapport d'orientations budgétaires 2025

PROJET

Comité syndical du 18 décembre 2024

Table des matières

1. Introduction	4
1.1. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	4
1.2. Le Rapport d'orientation budgétaire	4
1.3. Le contexte économique	4
1.4. Le projet de Loi de Finances 2025 (établi au 22/10/2024)	5
2. Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la compétence GEMAPI	7
2.1. Ses statuts	7
2.2. Ses actions	7
3. Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 et trajectoire budgétaire jusqu'en 2030	9
4. Situation financière du SMRD au 31/12/2024	11
4.1. En fonctionnement : dépenses	11
4.1.1. Les charges à caractère général (actions de fonctionnement et charges de gestion courante)	11
4.1.2. Charges financières et dotations aux amortissements	12
4.1.3. Indemnités des élus	12
4.1.4. Les ressources humaines	12
4.2. En fonctionnement : recettes	14
4.2.1. Les participations statutaires	14
4.2.2. Les subventions	14
4.2.3. Les ressources propres	15
4.2.4. Les recettes de gestion courantes	15
4.3. En investissement : dépenses	16
4.3.1. Les actions d'investissement	16
4.3.2. Remboursement des annuités d'emprunt, dotations aux amortissements et écritures de régularisations	17
4.3.3. Les restes à réaliser	17
4.4. En investissement : recettes	19
4.4.1. Les dotations	19
4.4.2. Les subventions et les remboursements d'opération pour compte de tiers	19
4.4.3. L'emprunt	19
4.4.4. Les amortissements et écritures de régularisation	19
4.4.5. Les restes à réaliser	20
4.5. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) de 2024	21
4.6. Les résultats comptables depuis 2018, année de prise de la compétence GEMAPI	23
4.6.1. En fonctionnement	23
4.6.2. En investissement	24
4.7. Les soldes intermédiaires de gestion 2018-2024	25
4.8. L'endettement	25
5. Les orientations budgétaires pour 2025	27
5.1. En Fonctionnement	27
5.1.1. Les dépenses	27
5.1.2. Les recettes	28
5.2. En Investissement,	29
5.2.1. Les dépenses	29
5.2.2. Les recettes	30

5.3. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) pour 2025	31
6. Conclusion	32

1. Introduction

1.1. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Par application des dispositions de l'article L.5722-1 du CGCT, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT sont applicables au Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD).

Ainsi l'article L.2312-1 du CGCT dispose :

« (...) dans les communes de 3500 habitants et plus ; le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (..) ».

Ces dispositions ont été introduites par la Loi Notre du 7 août 2015, article 107 (nouvelle organisation territoriale de la République). Le rapport doit être également adressé au représentant de l'Etat.

Rappel :

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget est obligatoire sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Concernant les EPCI, cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants ou plus. C'est une étape obligatoire sous peine d'illégalité du budget : cette formalité substantielle précède, dans un délai de 2 mois, le vote du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les objectifs du DOB :

- **Partager les orientations budgétaires de la collectivité**
- **Informer sur la situation financière**

1.2. Le Rapport d'orientation budgétaire

Le rapport doit être communiqué aux membres du comité syndical, au minimum 5 jours francs avant la tenue du comité. Ce dernier doit comprendre des informations sur l'analyse prospective et enfin les ressources humaines.

Il a pu être établi grâce aux réunions successives suivantes :

- Bureaux syndicaux des 7 et 28 novembre 2024 : préparation du DOB 2025 ;
- Comité syndical du 18 décembre 2024 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

1.3. Le contexte économique

- Contexte mondial

L'ensemble des économistes prévoyait que la croissance mondiale allait ralentir à 3 % pour 2023 et 2024, en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %. Le taux de croissance constaté a été un peu plus élevé, 3,3 % en 2023 et un taux prévisionnel de 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025. L'économie mondiale s'est stabilisée en 2024 avec une reprise d'activité « stable mais lente », reprise plus marquée dans les pays émergents. Les pays avancés¹ ont connu des trajectoires diverses : ralentissement aux Etats-Unis après une période de croissance, reprise au Royaume-Uni et dans la zone euro. L'année 2025 devrait voir une croissance mondiale stabilisée à hauteur de 3,3 %, les disparités entre pays émergents et pays avancés perdurant.

¹ Chiffre de la direction du Trésor Public

- Contexte français

La croissance française, selon les économistes, devrait connaître une modeste accélération à 1,4 % en 2025, croissance notamment portée par la consommation des ménages sous l'effet de l'augmentation du pouvoir d'achat et ce en raison du reflux de l'inflation et de l'augmentation réelle des salaires. De plus, les intentions d'achats immobiliers, au regard de la poursuite des taux d'intérêts par la BCE et après une stabilisation en 2024, devraient permettre à minima de freiner voire de faire redémarrer le marché. L'inflation refluerait nettement en 2025, sous l'effet du recul du prix de l'énergie, s'établissant entre 1,5 % et 2 % en 2025 et 1,7% en 2026. Néanmoins, cette projection est soumise à de nombreux aléas tels que la dégradation des comptes publics, la situation politique et les risques géopolitiques.

L'endettement de l'Etat est à ce jour de 3 228 milliards €, soit 112% du PIB. La charge de la dette devient ainsi le deuxième budget de l'Etat.

Les collectivités territoriales voient également leur situation se dégrader financièrement, notamment les Départements et les Régions. Les administrations publiques locales ont vu leur endettement s'accroître de 5.5 Mds d'€ et les prévisions pour 2024 sont inquiétantes avec un endettement qui passerait à 20 Mds d'€.

1.4. Le projet de Loi de Finances 2025 (établi au 22/10/2024)

Le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 fait référence à la gravité de la situation des finances publiques et informe de l'objectif de réduire le déficit à 5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) pour l'année prochaine.

Le déficit est estimé par Bercy à 6.1 % pour l'année 2024, bien au-delà de la limite des 3% en vigueur dans l'Union Européenne. Ce PLF viserait donc à ramener le déficit à un niveau plus acceptable, en dessous de 5 %. Sur le plus long terme, le Gouvernement souhaiterait repasser sous la barre des 3%, à l'horizon 2029.

Les restrictions budgétaires toucheraient autant l'État et les ministères (21.5 Mds), que les collectivités territoriales (5 Mds) et les administrations de sécurité sociale (14.8 Mds).

La croissance estimait dans le PLF devrait atteindre 1.1 % sur l'année 2024, avec toutefois une composition de la croissance peu favorable pour les finances publiques. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont attiré des millions de visiteurs et devraient soutenir la croissance annuelle à hauteur de +0.1 point de PIB selon l'Insee.

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024 et s'établirait à +2.1 % en moyenne annuelle (+4.9% en 2023). Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Les prix des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient.

Le PLF 2025 prévoirait un effort de 5 Md€ pour les collectivités territoriales avec la mise en œuvre de mesures, telles que :

- La mise en place d'un fonds de précaution pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros et qui serait alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2% des recettes réelles de fonctionnement. Ce dispositif pèserait 3 Md€.
- Le taux du Fonds de compensation de la TVA serait abaissé à 14.85 % (contre 16.404% en 2024). Cela fera perdre 0.8 Md€ aux collectivités.
- Le Fonds vert serait réduit drastiquement, et passerait de 2.5 Md€ à 1 Md€.
- Les cotisations CNRACL seraient augmentées de plus d'1 Md€ (le taux de contribution employeur passerait de 31.65 % à 35.65%).

Du côté des dotations, la dotation globale de fonctionnement (DGF) resterait stable et serait maintenue à hauteur d'un peu plus de 27.2 Md€. En ce qui concerne les dotations d'investissement, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la dotation de soutien à l'investissement des

départements (DSID) et la dotation politique de la ville (DPV) seraient également stabilisées au même niveau que 2024.

L'augmentation des dotations de péréquation serait, elle, poursuivie au même niveau qu'en 2024. Il serait ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes : 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Au regard du contexte budgétaire, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) serait, pour l'heure, reportée, mais reprendrait « *dans trois ans* », a fait savoir le ministre de l'Economie, Antoine Armand. Il serait donc dorénavant prévu de supprimer totalement la CVAE en 2030 et non plus en 2027.

Les 2 168 communes exclues, depuis le 1^{er} juillet 2024, du nouveau zonage unique France ruralités revitalisation (FRR), qui remplace l'ancien dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR), devraient intégrer ce nouveau zonage et donc continuer à bénéficier des exonérations fiscales et sociales de ce dispositif de soutien aux zones rurales en difficulté.

2. Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la compétence GEMAPI

2.1. Ses statuts

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités membres que sont la CC du Diois, CC du Val de Drôme et CC du Crestois et du Pays de Saillans ont transféré le bloc de compétences GEMAPI, issu des missions définies aux 1 , 2 , 5 et 8 du I de l'article 211-7 du Code de l'environnement, à savoir :

- 1 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5 - la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour le hors GEMAPI, les trois intercommunalités et le Département de la Drôme ont confiés au SMRD les deux compétences suivantes :

- 11 - l'observatoire de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- 12 - le portage de la CLE et du SAGE.

Les statuts ont été révisés en juillet 2019 afin de redéfinir le calcul de la participation statutaire du Département.

2.2. Ses actions

Les actions menées par le SMRD au sein de chacune des cartes s'inscrivent dans plusieurs thématiques détaillées ci-dessous :

Carte 1 : GEMAPI hors digues - milieux aquatiques.

- La restauration morphologique
- La restauration de la continuité écologique
- L'entretien du lit et des berges des cours d'eau
- La gestion des zones humides
- Les actions menées pour le compte de tiers

Carte 2 : GEMAPI digues - opérations de prévention contre les inondations

- L'étude diagnostic sur les systèmes d'endiguement du bassin versant,
- Les études réglementaires en vue du classement et de la régularisation des digues,
- Les études complémentaires au PAPI,
- Les travaux sur les digues de Livron/Loriol, Crest et Pontaix,
- Les actions menées pour le compte de tiers : l'étude de danger de la digue de Livron-Loriol
- La mise en place du système d'alerte de crue.

Carte 3 : hors GEMAPI – SAGE, observatoire et autres actions

- La révision du SAGE :
 - L'étude prospective SAGE 2050
 - Les actions de sensibilisation et de communication liées au SAGE,
- L'observatoire en vue de la protection des milieux et de la ressource :
 - Le suivi qualité initiale sur les zones de sauvegarde,
 - L'étude pour la reconquête de la ressource à l'aval de Crest,
 - Le suivi des débits des cours d'eau.

Le SMRD peut également être amené à intervenir en dehors de ses compétences pour des actions urgentes et prioritaires (exemple : opération d'évacuation des anciennes décharges réalisée en 2023).

3. Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 et trajectoire budgétaire jusqu'en 2030

Le travail réalisé en 2021 avec le cabinet ESPELIA et mis à jour à l'automne 2023 a permis la construction d'un Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 qui s'est appuyé sur les principes suivants :

- Une ambition affirmée pour la protection des biens et des populations, la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la résilience au changement climatique,
- Des moyens humains et matériels accrus pour se donner la capacité de faire, au regard de la l'expérience de la PPI précédente,
- Un raisonnement sur 10 ans, en se projetant jusqu'en 2030 et anticiper les besoins,
- Un juste équilibre trouvé entre autofinancement et emprunt,
- Un volume des prévisions 2021-2025 qui représente une liste d'opérations qui totalise 18,7 M€ TTC,
- Un reste à charge pour le syndicat et ses membres évalué à 7,5 M€,
- Une contribution attendue des intercos de 1,2 M€/an, identique sur toute la période.

A mi-parcours de sa mise en œuvre, la PPI 2021-2025 a donc fait l'objet d'une actualisation en 2023.

Pour mémoire :

La comparaison de la prévision initiale avec le constaté 2021-2023 et avec la prévision réajustée a permis de constater des restes à charges pour le SMRD inférieurs à la PPI initiale de 2 760 K.

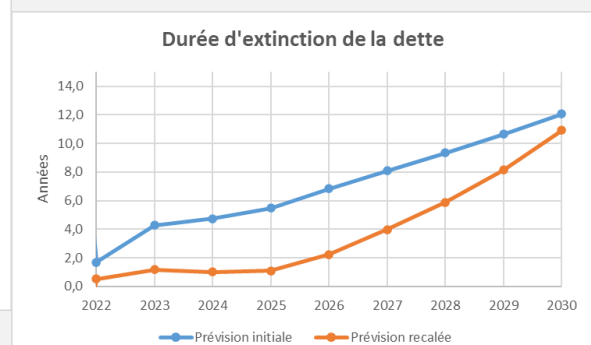
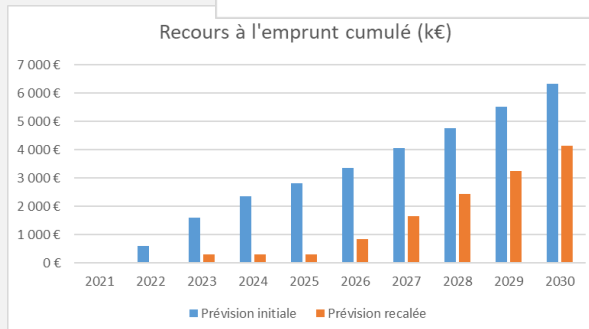
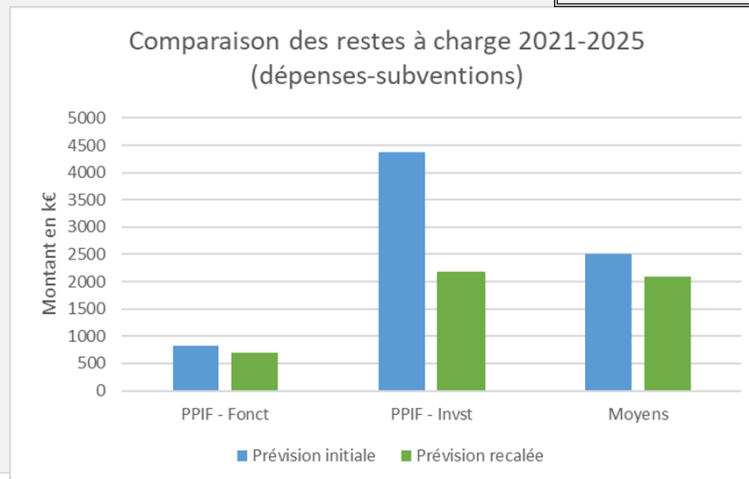
La projection 2026-2030 a également fait l'objet d'un réajustement qui intègre :

- une affectation de crédit plus importante pour les restes à charges de la communication institutionnelle d'environ 20 K€ par an et par carte (aide attendue à hauteur de 60%) et de l'autofinancement nécessaire à la construction du siège social du SMRD,
- des ajustements en baisse des investissements, notamment l'entretien de la végétation et de la gestion des atterrissements,
- un basculement des études et des travaux sur les digues prévus sur 2021-2025 sur la PPI 2026-2030, mais dont le montant reste équivalent sur la période 2021-2030, estimé à 12 M€. A noter une augmentation des subventions sur les projets qui passe à 40 % au lieu de 25 %.

Aussi, l'épargne de gestion brute projetée est inférieure à la prévision initiale à partir de 2027, mais assez proche. Enfin, le résultat cumulé est consommé dès 2026 pour financer l'investissement, puis l'emprunt, est mobilisé tel que le résultat assure un fonds de roulement suffisant (6 mois).

Les bilans budgétaires 2021-2030 font apparaître un recours à l'emprunt cumulé plus faible (4 M€ contre 6 M€) mais avec une hypothèse de taux d'emprunt à 4 % au lieu de 1 % dans la PPI initiale. La durée d'extinction de la dette serait de 11 ans en raison d'une plus faible épargne de gestion. Cette durée d'extinction de la dette est acceptable en raison de la nature des travaux sur les ouvrages, digues construites pour une durée de 40-50 ans.

La traduction graphique des engagements de la PPI 2021-2025 actualisée en 2023 est présentée ci-après :



Avec ce niveau de contribution et la PPI recalée, le SMRD est en capacité :

- **GEMAPI hors digues**

1. Atteindre le bon état écologique demandé par le SDAGE : la PPI répond à 90% du PDM sur le volet morpho (compétence du SMRD) ;
2. Restaurer la continuité écologique sur les ouvrages Liste 2 : la PPI répond à 100% de l'objectif pour les ouvrages communaux ;
3. Résorber les décharges Pontaix Vercheny via le Plan de relance ;
4. Limiter le risque inondation (hors système d'endiguement) en disposant d'un PAPI pour l'animation et le financement du SMRD et des autres collectivités ;

- **GEMAPI Digues**

1. Gérer et entretenir les ouvrages autorisés ; Réparer les trois seuls ouvrages prioritaires nécessitant des travaux à court terme ; Responsabilité juridique du Président du SMRD engagée par le transfert de compétence ;
2. Mettre en place un système d'alerte de crue au droit des systèmes d'endiguement ;
3. Gérer et entretenir les ouvrages autorisés ; Réparer les trois ouvrages prioritaires nécessitant des travaux à court terme ;
4. Unifier la gouvernance GEMAPI au droit de la confluence Drôme/Rhône

- **SAGE-Observatoire**

1. Fournir des moyens pour une politique de l'eau ambitieuse ;
2. Assurer une concertation efficace avec tous les acteurs ;
3. Renforcer l'intégration de la préservation des milieux et de la ressource en eau dans les politiques du territoire ;
4. Améliorer le déploiement et la mise en œuvre du SAGE sur le territoire dans un contexte de changement climatique ;

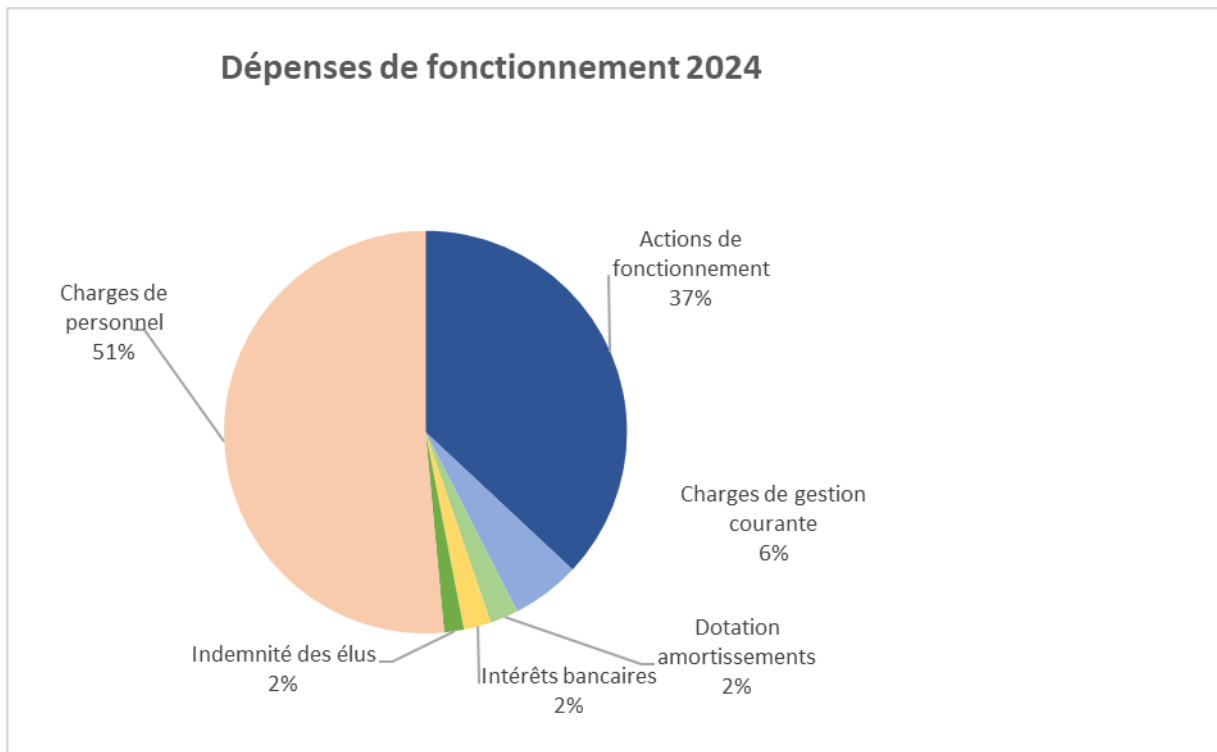
- **De façon transversale :**

1. Avoir des locaux adaptés et prévoir le remplacement des véhicules de service ;
2. Avoir un budget communication conforté permettant de travailler en concertation avec les élus, usagers et acteurs du territoire.

4. Situation financière du SMRD au 31/12/2024

4.1. En fonctionnement : dépenses

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 sont estimées à 1 084 K€ et se répartissent ainsi :



4.1.1. Les charges à caractère général (actions de fonctionnement et charges de gestion courante)

Elles ont été de 461 K€ en 2024 soit 43% des dépenses totales de fonctionnement. On peut en distinguer plusieurs catégories :

- Les dépenses courantes pour 60 K€,
- Les actions de fonctionnement pour 401 K€ :
 - o Les actions d'entretien du lit, des berges et des ouvrages (68 K€) :
 - Curage des pièges à graviers du haut diois pour 32 K€,
 - L'entretien des seuils pour 1 K€,
 - Les prestations de l'association d'insertion Tremplin pour 35 K€, qui assure le petit entretien des berges,
 - o Les études (276 K€) :
 - Carte GEMAPI hors digue
 - Expertise juridique pour une Gouvernance unifiée de la GEMAPI sur le secteur de la confluence Drôme/Rhône – PEP. 1.1 pour 12 K €,
 - L'étude du plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) pour 58 K€,
 - Carte SAGE / Observatoire :
 - L'élaboration du PTGE pour 44 K€,
 - L'appui à la révision du SAGE pour 46 K€,
 - L'étude pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme – SAGE Drôme 2050 pour 68 K€,

- L'étude HYDROME conduite en partenariat avec le BRGM et le Département : amélioration de la connaissance de la ressource en aval de Crest, pour 48 K€,
 - Le programme Écodrôme pour 30 K€,
 - Les actions de communication (27 K€) :
 - Le plan de communication stratégique pour 4 K€,
 - L'accompagnement à la communication pour 5 K€,
 - Les actions de communication pour 18 K€.

4.1.2. Charges financières et dotations aux amortissements

Les intérêts financiers et les dotations aux amortissements ont un impact limité puisqu'ils ne représentent que 4% des dépenses de fonctionnement (48 K€ au total).

4.1.3. Indemnités des élus

Les indemnités des élus s'élèvent à 17K€ et représentent 2% des dépenses de fonctionnement.

4.1.4. Les ressources humaines

En 2024, les charges de personnel ont représenté une dépense de 558 K€.

Pour renforcer l'équipe un agent chargé de communication a été recruté le 1^{er} juin 2024, à temps non complet, à hauteur de 17.5 heures hebdomadaires.

L'effectif compte désormais 10.9 ETP sur l'année, dont :

- 9 agents à temps complet,
- 2 agents à temps partiel de 80%,
- 1 agent à temps partiel de 60%,
- 1 agent à temps non complet de 50%.

A noter, le départ en retraite d'un agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les dépenses de personnel représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement. Dépenses incompressibles à court terme, les charges de personnel représentent une charge de rigidité pour le syndicat.

En matière d'action sociale, les agents du SMRD bénéficient de chèques déjeuners d'une valeur de 7 € dont 4 € sont pris en charge par la collectivité. Cet avantage a représenté une dépense de 15 K€ en 2024.

L'organigramme ci-après présente l'organisation autour des pôles GEMAPI et SAGE (mis à jour au 31 décembre 2024).

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU SMRD 2024



DIRECTEUR

David ARNAUD

- Orientations de la structure
- Pilotage des assemblées SMRD
- Exécution et mise en cohérence des compétences
- Management de la structure et du personnel
- Représentation institutionnelle et communication

POLE SAGE-OBSERVATOIRE

- 11°) Surveillance de la ressource et des milieux aquatiques
- 12°) Animation et concertation de la gestion et de la protection de la ressource et des milieux aquatiques

ANIMATION POLE SAGE/CLE

Cédric PROUST *Réfèrent de pôle*

- Pilotage de la CLE et ses instances
- Révision/ rédaction, mise en œuvre et suivi du SAGE
- Compatibilité avec le SDAGE et mise en œuvre du PDM
- Relation avec les collectivités en lien avec la ressource ou les milieux (urbanisme, tourisme, agriculture...)

RÉVISION ET DÉPLOIEMENT DU SAGE

Claire PETITJEAN (60%)

- Appui rédactionnel
- Animation et concertation
- Appui au déploiement et au suivi de la mise en œuvre du SAGE et de ses plans de gestion
- Rédaction de CCTP et suivi d'études liées au SAGE

OBSERVATOIRE

Jérôme DUVAL

- Acquisition, collecte et analyse des données de l'observatoire
- Gestion données et SIG
- Portage d'études et opérations en lien avec les volets quantité et qualité (décharges)
- AMO, dossiers réglementaires

ANIMATEUR TERRAIN GESTION QUANTITATIVE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Charlène PAYAN

- Appui au CM SAGE pour le déploiement du SAGE et de ses plans de gestion SUR LE VOLET QUANTI
- Mobilisation terrain des acteurs locaux et des citoyens pour qu'ils deviennent moteur de la préservation de la ressource en eau

APPUIS FONCTIONNELS

CHARGÉE DE COMMUNICATION

Virginie BERNAD (50%)

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Caroline JEANJEAN (80%)

- Finances : Préparation et exécution du budget
- Ressources humaines : paie, contrats, congés, carrières

SECRETARE

Marie FALCONE - Nely CHIROL

- Secrétariat général
- Gestion des contrats courants
- Suivi subventions
- Prévention des risques

REFERENT INFORMATIQUE

Jérôme DUVAL

- Gestion parc informatique et réseau
- Appui technique bureautique
- Cartographie et SIG

POLE GEMAPI

- 1°) Aménagement du bassin
- 2°) Entretien et aménagement des cours d'eau
- 5°) Défense contre les inondations
- 8°) Zones humides et continuité écologique

ANIMATION POLE GEMAPI

Julien NIVOU *Réfèrent de pôle*

- Pilotage opérations techniques liées GEMAPI
- Montage et portage de travaux d'ampleur (restauration morpho, digues)
- Compatibilité avec le SDAGE et mise en œuvre du PDM volet morpho
- Portage des études pour la régularisation des digues
- Entretien courant sur les digues autorisées

TRAME TURQUOISE

Fabrice GONNET

- Continuité écologique
- Zones humides : restauration et plans de gestion
- Préservation des milieux par conciliation des usages ; CDESI
- Suivi des programmes biodiversité

ENTRETIEN DES MILIEUX

Olivier BIELAKOFF

- Entretien végétation berges et lit
- AMO, dossiers réglementaires
- Lutte contre les invasives

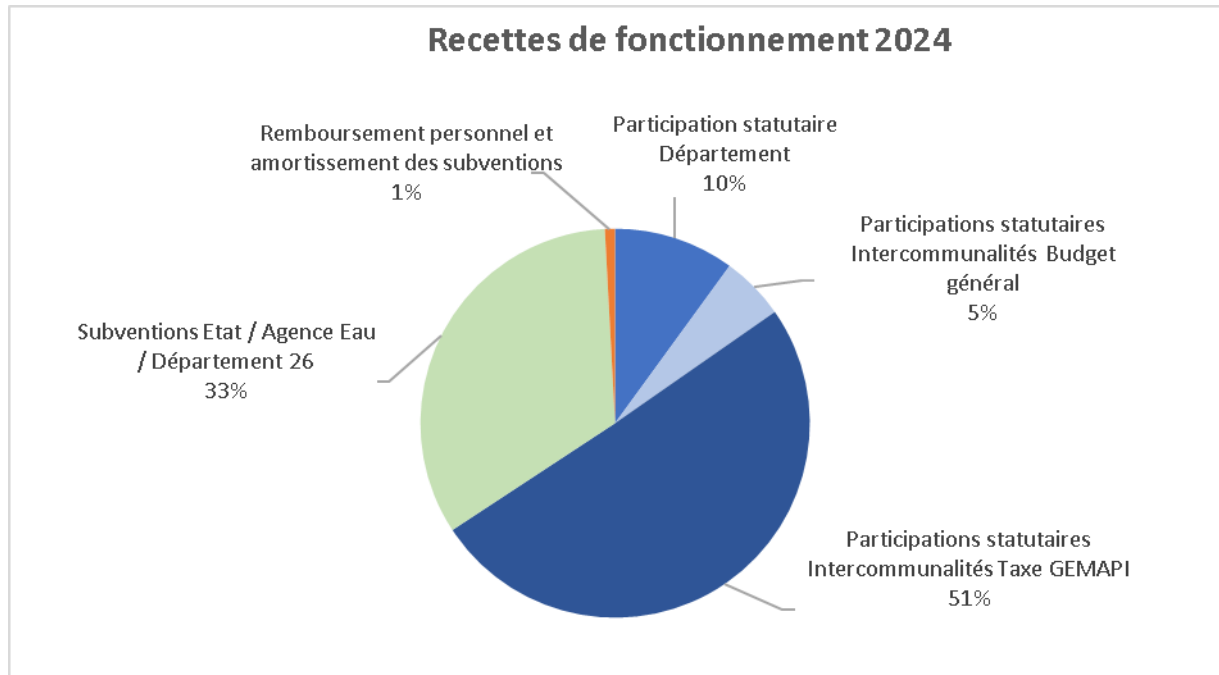
ANIMATRICE PAPI

Anne GANGLOFF

- Montage et animation d'un PAPI
- Rédiger puis assurer l'animation et la mise en œuvre du PAPI du BV Drôme,
- Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'importance de la préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau dans la lutte contre les inondations

4.2. En fonctionnement : recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 848 K€ et se répartissent ainsi :



4.2.1. Les participations statutaires

Le syndicat mixte de la rivière Drôme fonctionne grâce aux contributions de ses membres qui sont les 3 EPCI-FP du bassin versant et le Département de la Drôme, ainsi qu'aux subventions de ses partenaires institutionnels.

Ce sont les statuts du SMRD qui régissent leurs modalités de calcul et d'approbation.

Les participations statutaires de 2024 ont été établies, par délibération, comme suit :

	Répartition	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Total
CCVD	46%	188 k€	241 k€	45 k€	474 k€
CCCPS	32%	131 k€	167 k€	31 k€	329 k€
CCD	22%	90 k€	115 k€	22 k€	227 k€
CD26				185 k€	185 k€
Total		409 k€	523 k€	283 k€	1 215 k€

4.2.2. Les subventions

L'Agence de l'Eau, l'État et le Département financent les postes et les actions de fonctionnement.

Les aides versées en 2024 sur les postes portent sur un montant de 397 K€ en prenant en compte les rattachements 2023 (158 K€) et 2024 (173 K€).

Pour les actions, un versement d'aide de 222 K€ a été réalisé pour le financement des actions suivantes :

- Carte GEMAPI Hors digues :
 - o Entretien de la végétation (13 K€),
 - o Expertise juridique pour une Gouvernance unifiée de la GEMAPI sur le secteur de la confluence Drôme/Rhône (14 K€),
- Carte SAGE/Observatoire :
 - o Étude pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme – SAGE Drôme 2050 (48 K€),

- Étude HYDROME – partenariat BRGM : amélioration des connaissances des échanges nappes rivière dans la basse vallée de la Drôme (60 K€),
- Appui à la révision du SAGE Drôme (30 K€),
- Elaboration du PTGE (27 K€),
- Programme Ecodrôme (10 K€)
- Intérêt commun :
 - Communiquer sur les actions du SMRD (7 K€),
 - Plan de communication stratégique (13 K€).

4.2.3. Les ressources propres

Le SMRD peut être « rémunéré » lors de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de communes du bassin versant. En 2024, aucune assistance à maîtrise d'ouvrage n'a été conduite.

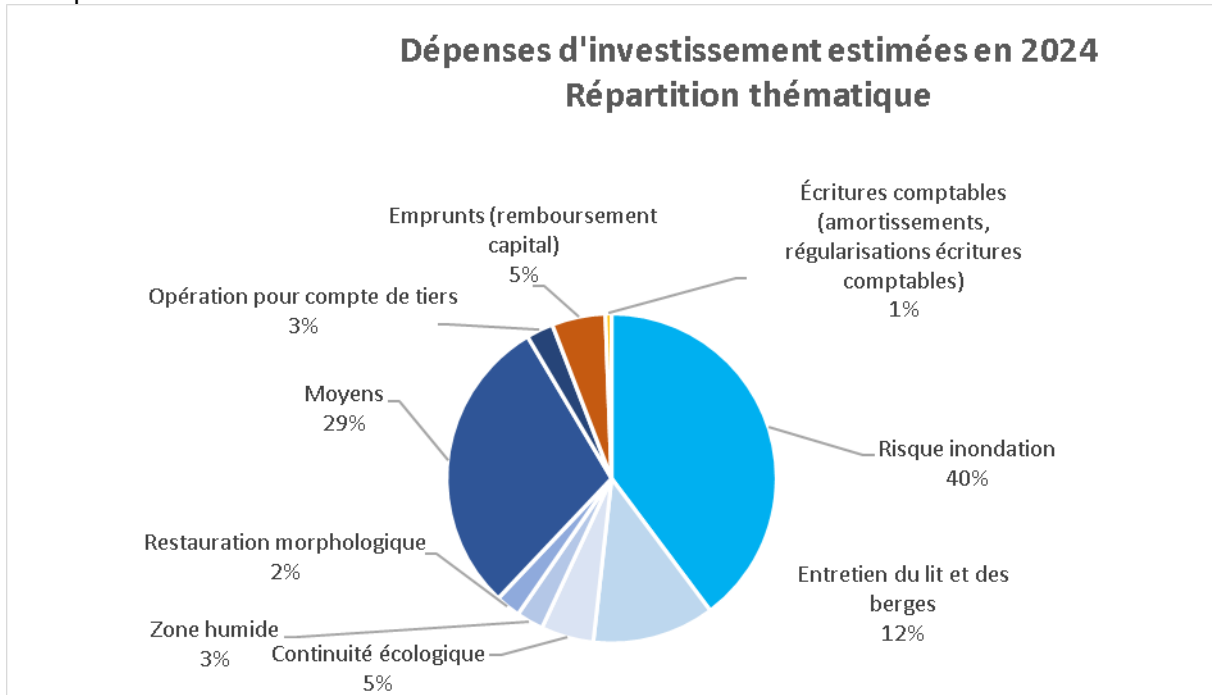
4.2.4. Les recettes de gestion courantes

Au cours de l'année 2024, le SMRD a perçu 10 K€ pour le remboursement sur les rémunérations du personnel notamment pour les congés de maladie ordinaire et congés paternité.

Aussi, un titre de recette a été émis pour 4 K€ correspondant aux amortissements des subventions perçues.

4.3. En investissement : dépenses

Les dépenses d'investissements réalisées en 2024 par le SMRD sont estimés à 609 K€ et se répartissent ainsi :



4.3.1. Les actions d'investissement

Les dépenses réalisées en 2024 relatives aux actions s'élèvent à 573 K€. Elles se classifient ainsi :

- **5 opérations ont été soldées sur 2024 pour 96 K€ :**
 - Entretien du lit et des berges :
 - o Travaux pour la restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant de la Drôme - Plan pluriannuel d'entretien - PPE (42 K€),
 - o Travaux de restauration de la végétation et gestion des atterrissements des cours d'eau du bassin versant de la Drôme (19 K€),
 - o Travaux d'éradication de la renouée du Japon (12 K€),
 - Etude et travaux pour la restauration de la continuité écologique :
 - o Travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de Luc-en-Diois (19 K€),
 - Moyens :
 - o Acquisition de matériel de bureau et informatique (4 K€).
- **12 sont en cours pour un montant total en 2024 de 461 K€ (elles doivent se poursuivre sur 2025 avec des inscriptions en restes à réaliser) :**
 - Risque inondation - études préalables au PAPI² pour 242 K€ :
 - o Diagnostic approfondi du risque inondation - PEP³ 1.2 (30 K€),
 - o Système d'alerte de crue - PEP 2.1 (15 K€),
 - o Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement - Programme d'Études Préalable au PAPI (PEP) 6.2 (10 K€),
 - o Etude sur les ouvrages - digues de Livron/Loriol - PEP 7.1 (147 K€),
 - o Etude sur les ouvrages - digues de Crest - PEP 7.2 (19 K€),

² PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

³ PEP : Programme d'Études Préalables au PAPI

- Etude sur les ouvrages – digues de Pontaix – PEP 7.3 (21 K €),
- Etudes et travaux de restauration morphologique pour 16 K€ :
 - Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant (1 K€),
 - Travaux de restauration morphologique du lit de la Drôme à Luc-en-Diois (15 K€),
- Etudes et travaux pour la restauration de la continuité écologique pour 12 K€ :
 - Etude du seuil Romezon à Mirabel-et-Blacons (11 K€),
 - Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du seuil Moulin Reynaud – commune de Grâne (1 K€),
- Etude et travaux pour la gestion et la préservation des zones humides pour 16 K€ :
 - Plan de gestion de la zone humide des Nays (16 K €),
- Moyens pour 175 K€ :
 - Acquisition, étude de maîtrise d'œuvre et travaux pour la rénovation d'un bâtiment à usage administratif et technique - Siège du SMRD (175K€).

Les opérations pour compte de tiers s'élèvent à 16 K€. En 2024, cette opération concerne l'étude de danger des systèmes d'endiguement Livron/Loriol pour le compte du syndicat des digues de Loriol/Le Pouzin (SDLP).

4.3.2. Remboursement des annuités d'emprunt, dotations aux amortissements et écritures de régularisations

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 32 K€ et représente 5 % des dépenses d'investissement.

Les dotations aux amortissements ont été en 2024 de 4 K€.

4.3.3. Les restes à réaliser

La plupart des actions à inscrire en reste à réaliser ont d'ores et déjà été engagées sur 2024 (4 actions n'ont pas été engagées financièrement et font l'objet d'un report : nouveaux équipements de suivi quantitatif, phase 2 de l'opération continuité sur le seuil de Moulin Reynaud, gestion des atterrissements, PPE).

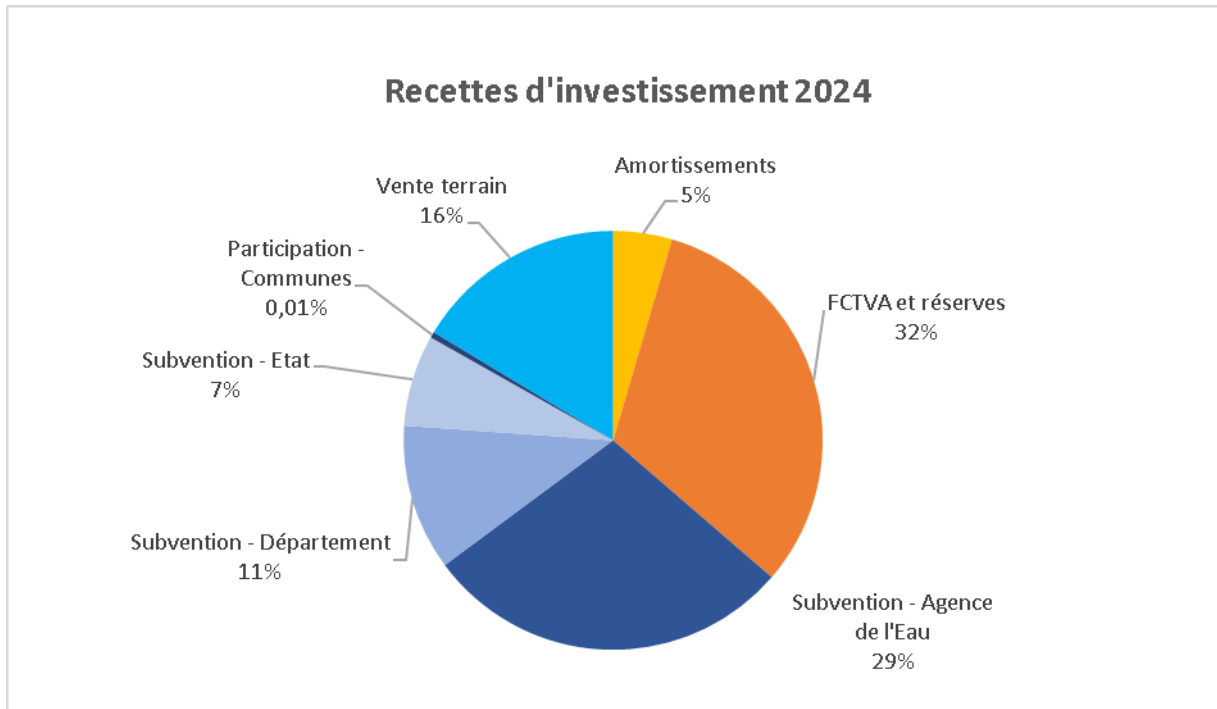
Au global, les actions non réalisées ou non soldées sur 2024 seront inscrites en reste à réaliser pour un montant de 1 249 K€ de dépenses au BP 2025 dont :

- Risque inondation - études préalables au PAPI pour 393 K€ :
 - Diagnostic approfondi du risque inondation – PEP 1.2 (30 K€),
 - Système d'alerte de crue – PEP 2.1 (45 K€),
 - La stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement – PEP 6.2 (74 K€),
 - Etude sur les ouvrages – digues de Livron/Loriol – PEP 7.1 (23 K€),
 - Etude sur les ouvrages – digue de Crest – PEP 7.2 (74 K€),
 - Etude sur les ouvrages – digues de Pontaix – PEP 7.3 (80 K€),
 - Régularisation administrative des systèmes d'endiguements – PEP 7.4 (67 K€),
- - Entretien du lit et des berges pour 129 K€ :
 - La gestion des atterrissements (29 K€),
 - Le plan pluriannuel d'entretien (100 K€),
- - Etudes et travaux de restauration morphologique pour 124 K€ :
 - Les travaux de restauration morphologique du lit de la Drôme sur le seuil de Luc-en-Diois (35 K€),
 - Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant (89 K€),

- Etude et travaux de restauration de la continuité écologique pour 64 K€ :
 - o Les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud sur la commune de Grâne – phase 2 (64 K€),
- Les zones humides pour 18 K€ :
 - o Le plan de gestion de la zone humide des Nays à Saint-Roman (18 K€),
- L'acquisition d'équipement pour l'observatoire pour 17 K€ :
 - o L'acquisition d'équipement pour le suivi quantitatif (17 K€),
- Moyens pour 504 K€ :
 - o L'acquisition de matériel de bureau, informatique et mobilier (9 K€),
 - o La maîtrise d'œuvre et les travaux pour la rénovation d'un bâtiment à usage administratif et technique – siège du SMRD (495 K€).

4.4. En investissement : recettes

Le montant des recettes d'investissement perçues pour 2024 est estimé à 532 K€, et se répartissent ainsi :



4.4.1. Les dotations

En 2023, le résultat d'investissement a été excédentaire et s'est reporté sur le budget 2024 pour 60 K€. Le FCTVA, calculé sur les dépenses de 2022, a représenté 109 K€.

4.4.2. Les subventions et les remboursements d'opération pour compte de tiers

Les subventions d'investissement s'élèvent à 250 K€ et ont été versées par l'État, l'Agence de l'Eau et le Département de la Drôme qui ont financé les actions en investissements du SMRD en 2024.

Le SMRD a également vendu le terrain, initialement acquis pour le projet de construction de nouveau siège, à la commune de Vercheny, acheté en 2021, pour un montant de 87 K€.

De plus, la commune de Montlaur-en-Diois a versé la somme de 2 K€ pour participer aux travaux de modification du tracé de la canalisation d'eau potable.

Par ailleurs, le SMRD peut être remboursé lors d'interventions pour compte de tiers. En 2024, aucune recette n'a été perçue pour ces opérations.

4.4.3. L'emprunt

Le SMRD n'a pas souscrit de nouveaux emprunts en 2024.

4.4.4. Les amortissements et écritures de régularisation

Le SMRD a amorti pour un montant de 24 K€ en 2024.

4.4.5. Les restes à réaliser

Seront inscrits 646 K€ de recettes au BP 2025 en restes à réaliser, dont :

- Risque inondation – études préalable au PAPI pour 441 K€ :
 - o Diagnostic approfondi du risque inondation – PEP 1.2 (40 K€),
 - o Système d’alerte de crue – PEP 2.1 (25 K€),
 - o La stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d’endiguement – PEP 6.2 (56 K€),
 - o Régularisation administrative des systèmes d’endiguements – PEP 7.4 (28 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digues de Livron/Loriol – PEP 7.1 (158 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digue de Crest – PEP 7.2 (67 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digues de Pontaix – PEP 7.3 (67 K€),
- Entretien du lit et des berges pour 42 K€ :
 - o La gestion des atterrissements (9 K€),
 - o Le plan pluriannuel d’entretien (33 K€),
- Etude et travaux de restauration morphologique pour 60 K€ :
 - o Diagnostic des cours d’eau en dérogation du bassin versant (60 K€),
- Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique pour 34 K€ :
 - o Les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud sur la commune de Grâne (34 K€),
- Les zones humides pour 5 K€ :
 - o Le plan de gestion de la zone humide des Nays (5 K€),
- L’acquisition d’équipement pour l’observatoire pour 7 K€ :
 - o L’acquisition d’équipement pour le suivi quantitatif (7 K€),
- Moyens pour 57 K€ :
 - o La maîtrise d’œuvre et les travaux pour la rénovation d’un bâtiment à usage administratif et technique – siège du SMRD (57 K€).

Pour mémoire, et comme indiqué plus haut, le montant des dépenses des restes à réaliser s’élève à 1 249 K€ et celui des recettes à 646 K€ conduisant à un solde des restes à réaliser de -603 K€.

4.5. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) de 2024

Les AP-AE/CP suivantes ont été adoptées au budget primitif 2024 :

FONCTIONNEMENT

Études Plan de gestion stratégique des zones humides	Total (AE)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	122 836 €	67 726€	55 110 €
Subvention CD (10 %)	9 200 €	4 600 €	4 600 €
Subvention Agence Eau (70 %)	82 236 €	40 976 €	41 260 €
Autofinancement dont FCTVA	31 400 €	22 150 €	9 250 €

AMO Appui à la révision du SAGE	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Subvention AERMC (50 % sur 200 000 €)	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Subvention Département (20%)	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Autofinancement dont FCTVA	40 000 €	20 000 €	20 000 €

INVESTISSEMENT

Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 120 000 €)	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Autofinancement dont FCTVA	70 000 €	35 000 €	35 000 €

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Livron/Loriol (PEP 7.1)	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	300 000 €	6 912 €	234 470 €	58 618 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 300 000 €)	125 000 €	0 €	97 696 €	27 304 €
Subvention CD (30 %)	75 000 €	0 €	58 617 €	16 383 €
Participation SDLP	50 000 €	0 €	39 078 €	10 922 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	6 912 €	39 079 €	4 009 €

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Crest (PEP 7.2)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Pontaix (PEP 7.3)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
--	------------	-----------	-----------

Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Régularisation administrative des systèmes d'endiguements par les services de l'Etat (PEP 7.4)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	135 000 €	67 500 €	67 500 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 135 000 €)	56 250 €	28 125 €	28 125 €
Autofinancement dont FCTVA	78 750 €	39 375 €	39 375 €

Étude restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Luc-en-diois (phase 2)	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	642 800 €	0 €	50 000 €	592 800 €
Subvention Agence Eau (50 %)	267 833 €	0 €	20 833 €	247 000 €
Subvention CD (22.5 %)	120 525 €	0 €	9 375 €	111 150 €
Autofinancement dont FCTVA	254 442 €	0 €	19 792 €	234 650 €

Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	180 000 €	90 000 €	90 000 €
Subvention Agence de l'eau (50 % sur 180 000 €)	75 000 €	37 500 €	37 500 €
Subvention Département (30%)	45 000 €	22 500 €	22 500 €
Autofinancement dont FCTVA	60 000 €	30 000 €	30 000 €

Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (fin MOE + travaux)	73 629 €	8 813 €	64 816 €
Subvention Agence Eau (70 %)	53 592 €	26 796 €	26 796 €
Subvention CD (10 %)	7 656 €	0 €	7 656 €
Autofinancement dont FCTVA	12 381 €	-17 983 €	42 526 €

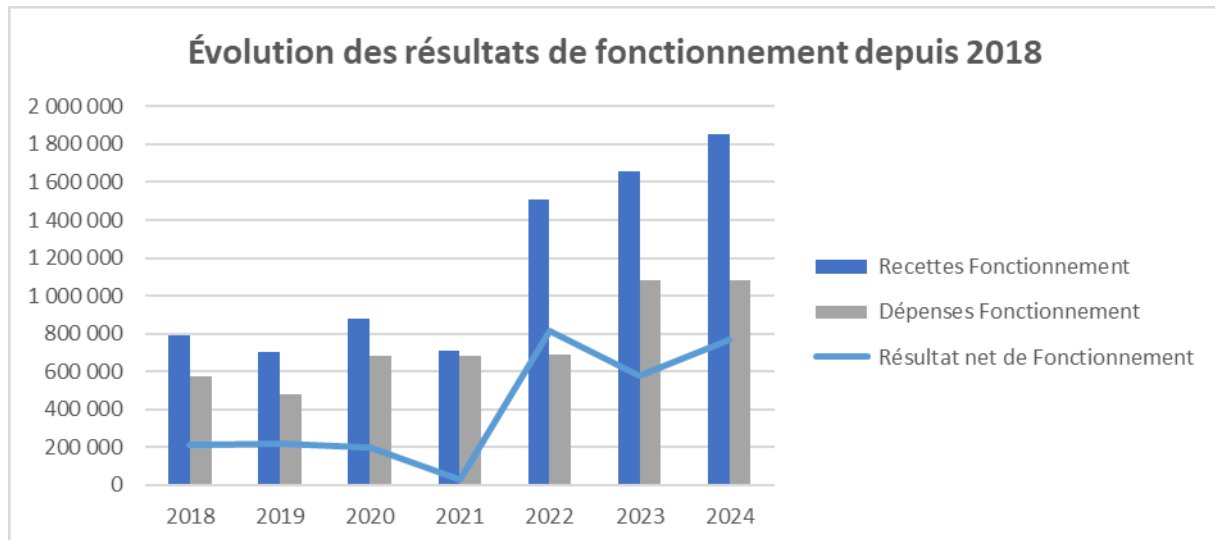
Siège administratif	Total (AP)	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	1 286 614 €	742 €	100 466 €	53 356 €	326 106 €	670 000 €	135 944 €
Subvention CD (40 %)	423 336 €	0 €	0 €	154 320 €	154 320 €	57 348 €	57 348 €
Vente terrain	87 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 000 €	0 €
Autofinancement dont FCTVA	776 278 €	742 €	100 466 €	-100 964 €	171 786 €	525 652 €	78 596 €

Lors du vote du budget 2025, il sera proposé d'actualiser les AP-AE/CP ci-dessus.

Deux nouvelles AP/CP seront également proposées pour l'inscription budgétaire 2025 (restauration lit de la Drôme en aval de Châtillon-en-Diois et restauration de la continuité écologique du seuil Romézon à Mirabel-et-Blacons).

4.6. Les résultats comptables depuis 2018, année de prise de la compétence GEMAPI

4.6.1. En fonctionnement



En 2024, le résultat annuel de fonctionnement est de 764 K€, en conformité avec la trajectoire budgétaire pluriannuelle.

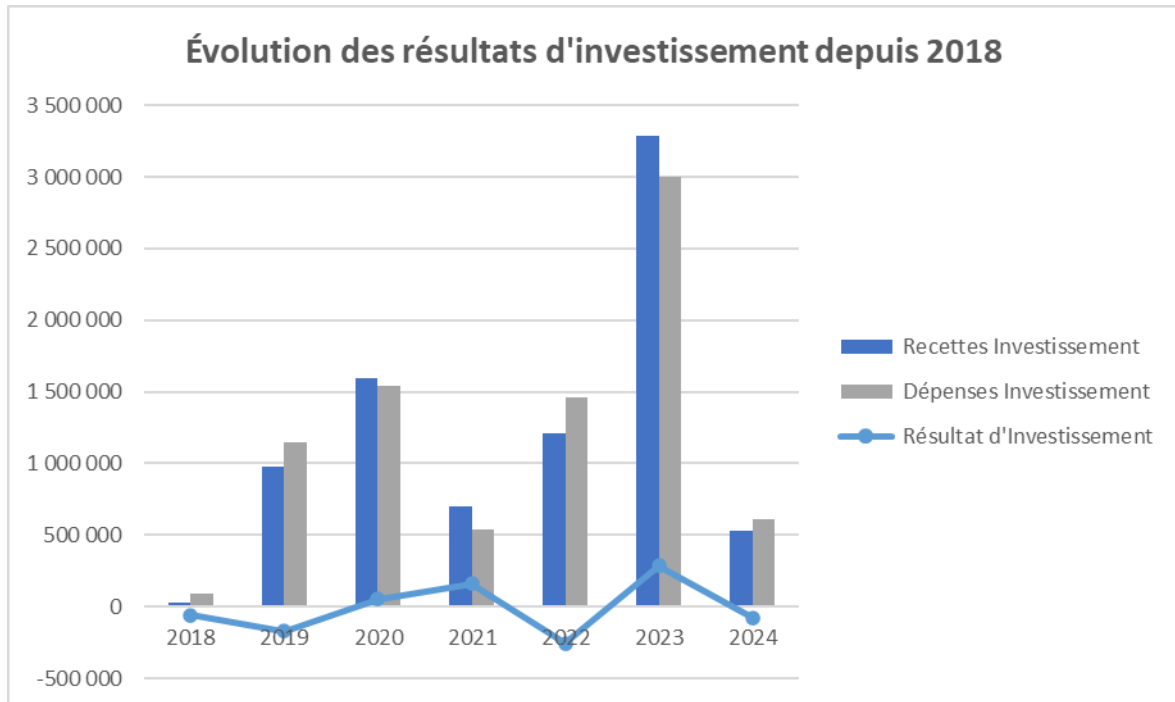
En effet, une forte évolution des recettes et des dépenses est observée à compter de 2022 en raison de l'augmentation des participations statutaires dimensionnées pour couvrir les projets inscrits en investissement.

Recettes Fonctionnement 2024 :	1 848 000.00
- Dépenses Fonctionnement 2024 :	1 084 000.00
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT 2024 :	764 000.00

**chiffres prévisionnels en attente de consolidation avec la Trésorerie.*

Le résultat 2024 comprend 173 K€ de rattachement de recettes liées aux subventions sur les postes accordées par l'Etat (via le Fonds Barnier et le Fonds vert) et l'Agence de l'Eau. Le versement de ces subventions est attendu dans le courant du 1^{er} semestre 2025.

4.6.2. En investissement



L'évolution des résultats d'investissement depuis 2018 reflète à la fois le décalage des opérations qui amène à des années de forte activité comme en 2023, année également marquée par des régularisations comptables (pour près d'1 M€).

Le résultat d'investissement sera déficitaire en 2024 de 77 K€, étant rappelé que près de 1 249 K€ sont inscrits en restes à réaliser pour 2025.

Recettes Investissement 2024 :	532 000.00
Dépenses Investissement 2024 :	609 000.00
RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT 2024	- 77 000.00

**chiffres prévisionnels en attente de consolidation avec la Trésorerie.*

Ce déficit d'investissement est augmenté par le solde « déficitaire » des restes à réaliser de 603 K€.

Il conviendra de couvrir ce déficit d'investissement (680 K€) par l'excédent de fonctionnement.

4.7. Les soldes intermédiaires de gestion 2018-2024

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) permettent d'analyser, au regard des résultats comptables, la santé financière de la structure et ses marges de manœuvre financières.

Si en 2021, les SIG connaissent une dégradation significative, les résultats comptables depuis 2022 sont nettement améliorés en raison, notamment, de l'augmentation des participations statutaires.

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024
Recettes réelles de Fonctionnement	788 839,32	701 152,14	881 497,81	702 222,44	1 505 988,89	1 618 634,28	1 850 044,04
-Dépenses réelles de Fonctionnement (hors charges d'intérêts)	575 530,63	479 682,34	677 333,72	680 826,00	684 548,68	1 085 777,08	1 060 518,40
Épargne de gestion ou épargne brute	213 308,69	221 469,80	204 164,09	21 396,44	821 440,21	532 857,20	789 525,64
Recettes réelles de Fonctionnement	788 839,32	701 152,14	881 497,81	702 222,44	1 505 988,89	1 618 634,28	1 850 044,04
-Dépenses réelles de Fonctionnement	575 530,63	479 682,34	680 692,91	684 446,95	688 689,08	1 090 167,12	1 084 159,72
Autofinancement brut	213 308,69	221 469,80	200 804,90	17 775,49	817 299,81	528 467,16	765 884,32
Autofinancement brut	213 308,69	221 469,80	200 804,90	17 775,49	817 299,81	528 467,16	765 884,32
-remboursement capital emprunt	0,00	0,00	8 630,45	20 836,70	21 041,01	21 247,33	32 083,90
Autofinancement net	213 308,69	221 469,80	192 174,45	-3 061,21	796 258,80	507 219,83	733 800,42

L'épargne de gestion et l'autofinancement net⁴ sont pratiquement équivalents car le Syndicat n'a pas, en 2024, une charge de remboursement d'emprunt très lourde.

L'autofinancement net est de 734 K€ fin 2024. Il permettra de couvrir le déficit d'investissement évalué précédemment à - 680 K€.

La santé financière du Syndicat est donc retrouvée au regard des bilans des exercices 2022, 2023 et 2024. L'augmentation programmée des participations statutaires fournit les résultats espérés afin d'apporter au syndicat les moyens de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection contre les inondations, de continuité écologique, de restauration morphologique et de toutes les actions liées au SAGE tout en assumant sa responsabilité d'acteur gemapien.

4.8. L'endettement

En 2024, le Syndicat n'a pas souscrit à de nouveaux emprunts.

Pour rappel, quatre emprunts long terme ont été souscrits, les années précédentes, à hauteur de :

- 306 K€ pour l'autofinancement des travaux de la Saleine. Le crédit a été souscrit en 2020, sur une durée de 20 ans au taux de 1,02%. Il génère une annuité de 16 933.04 € dont 2 565.02 € d'intérêts.
- 110 K€ pour l'autofinancement de l'étude des systèmes d'endiguement sur 15 ans au taux de 0,89%. L'annuité s'élève à 7 841.88 € dont 750.30 € d'intérêts.
- 220 K€ pour financer des travaux de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières, sur une durée de 20 ans au taux de 3.80%. Il génère une annuité de 15 902.60 € dont 8 073.38 € d'intérêts.
- 90 K€ pour la réhabilitation des anciennes décharges de Pontaix et de Vercheny, sur une durée de 20 ans au taux de 3.80%. L'annuité s'élève à 6 505.61 € dont 3 302.75 € d'intérêts.

Le capital restant dû est de 622 K€ au 31 décembre 2024.

Le **taux d'endettement** permet de mesurer la charge de la dette sur la collectivité relativement à sa richesse. Calculé pour le SMRD (encours de la dette au 31 décembre /recettes réelles de Fonctionnement), il est passé à **34%**.

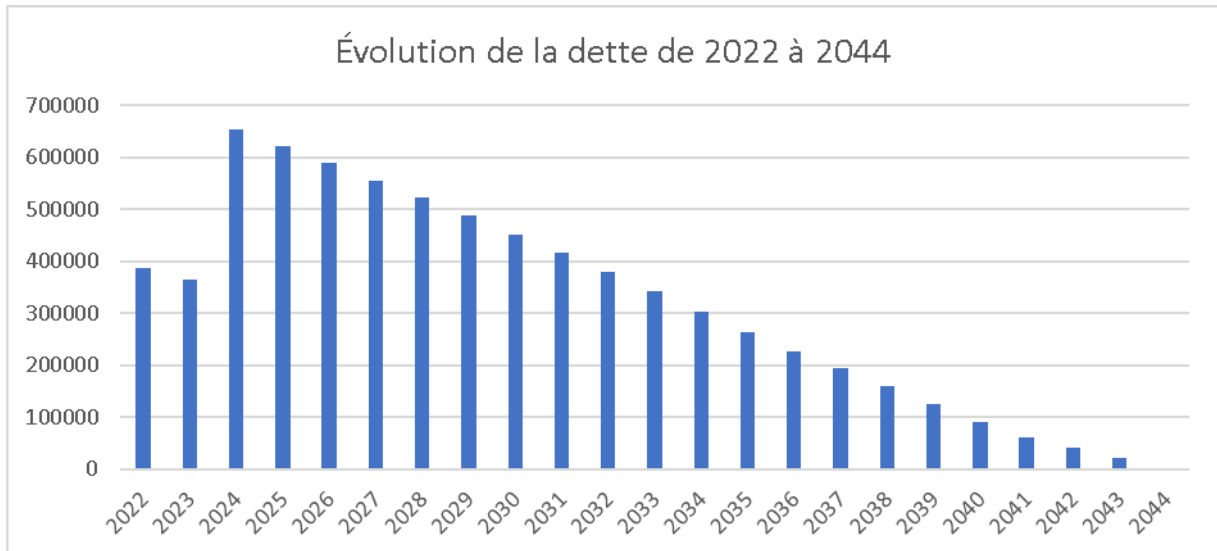
⁴ Autofinancement net : recettes réelles de Fonctionnement - dépenses réelles de Fonctionnement - remboursement des emprunts (intérêt + capital) : le montant que le SMRD peut consacrer aujourd'hui et dans les années futures pour renouveler et développer ses investissements

Pour mémoire : 2021 : 54 % / 2022 : 24 % / 2023 : 40%.

La **capacité de désendettement** du Syndicat (c'est à dire l'encours de la dette au 31 décembre / épargne brute) **est de 1 an**. En 2024, cet indicateur reste comparable à celui de 2023 en raison de l'augmentation de l'épargne brute et de la diminution du capital restant dû.

Pour mémoire : 2021 : 14 ans / 2022 : 1 an / 2023 : 1 an ½.

L'extinction de la dette est désormais la suivante :



5. Les orientations budgétaires pour 2025

Dans un contexte de changement climatique et au regard des compétences qui lui ont été transférées, le SMRD est, aujourd'hui, attendu pour :

- Répondre aux politiques « supra » réglementaires de gestion de l'eau : DCE, SDAGE et PDM, GEMAPI,
- S'impliquer voire piloter des projets de territoire (PTGE, plans de gestion...),
- Articuler les politiques locales et leurs objectifs : PLUi, Scot, PCAET, CET, Biovallée, GEMAPI, politiques touristique et agricole, CTE (contrat de transition écologique) ...

Les orientations budgétaires 2025 du SMRD s'inscrivent dans la continuité des opérations engagées mais également dans le déploiement du programme d'étude préalable (PEP) aux programmes d'actions de protection des inondations (PAPI). Elles répondent aux objectifs de la programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2025 et s'inscrivent dans la trajectoire budgétaire à horizon 2030.

5.1. En Fonctionnement

5.1.1. Les dépenses

Les dépenses à caractère général seront reconduites sur la base de l'exercice 2024.

Par ailleurs, les actions engagées en 2024, ci-dessous, seront poursuivies au budget 2025 (pour 310 K€), avec par carte :

- **Carte GEMAPI hors digues**
 - Étude juridico-financière pour une gouvernance unifiée de la compétence GEMAPI dans le secteur de la confluence Drôme Rhône pour 10 K€,
 - Prestations en insertion pour l'entretien de la végétation des berges pour 35 K€,
 - Entretien des ouvrages passes à poissons propriétés du SMRD et les seuils du Département de la Drôme pour 10 K€.
 - Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) pour 3 K€ tel que prévu dans l'AE/CP,
- **Carte SAGE/Observatoire**
 - Appui à la révision du SAGE pour 50 K€ tel que prévu dans l'AE/CP,
 - Elaboration du PTGE pour 50 K€ tel que prévu dans l'AE/CP,
 - Programme Écodrôme pour 55 K€,
- **Toutes les cartes**
 - L'accompagnement à la communication pour 97 K€.

Trois nouvelles opérations sont programmées pour 2025 (178 K€) :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du PEP - PEP 1.3 pour 60 K€,
- Le Curage des pièges à graviers pour le haut Diois pour 50 K€ - (carte GEMAPI/hors digues), sa réalisation et son montant dépendent du remplissage des ouvrages,
- La communication globale CLE et SMRD :
 - Communication institutionnelle toutes compétences pour 18 K€,
 - Communication institutionnelle SAGE pour 20 K€,
 - Communication – sensibilisation inondation PEP 1.4 pour 30 K€.

Les dépenses de personnel, représentent une masse salariale de 694 K€ (+6% par rapport aux prévisions 2024). Elles intègrent le coût du poste de chargé de communication sur l'année entière et à la hausse de 20% de l'assurance statutaire pour 2025.

Les indemnités des élus sont reconduites à hauteur de 18 K€.

Les amortissements sont estimés à hauteur de 30 K€.

Les charges financières sont estimées au réel des tableaux d'amortissement des emprunts en cours (23 K€).

5.1.2. Les recettes

Concernant les recettes pour 2025, les participations statutaires se répartissent, par carte de compétence, comme suit :

	Répartition	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Total
CCVD	46.81%	191 453 €	244 816 €	45 874 €	482 143 €
CCCPS	31.79%	130 021 €	166 262 €	31 154 €	327 437 €
CCD	21.40%	87 526 €	111 922 €	20 972 €	220 420 €
CD26				193 000 €	193 000 €
Total		409 000 €	523 000 €	291 000 €	1 223 000 €

Les produits des services sont abondés de 74 K€ correspondants à la revente des graviers issus de l'extraction des pièges du haut Diois de 2024 et 2025.

Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme sont prévues à hauteur de 202 K€ pour le financement des actions, avec des taux de soutien prévisionnels entre 40 et 80%.

Des subventions issues du fonds BARNIER sont également attendues pour 70 K€ (sur les actions relatives au PEP).

Sur les postes, l'Agence de l'Eau reste le principal financeur avec 257 K€ attendus.

L'Etat finance quant à lui à hauteur de 65 K€ les postes contribuant à l'animation du PAPI via le fonds BARNIER et 24 K€ via le fonds Vert.

Et enfin, le Département apporte également son aide financière au titre de son règlement rivière pour l'animation des études et des actions.

Les amortissements des subventions sont estimés à 5 K€.

Le virement à la section d'investissement ainsi que le report des excédents antérieurs de fonctionnement seront intégrés à l'issue de la consolidation des résultats avec la Trésorerie et permettront d'équilibrer le budget de fonctionnement.

5.2. En Investissement,

5.2.1. Les dépenses

Les **dépenses restantes à réaliser** de l'année 2024 s'élèvent à 1 249 K€ :

- Risque inondation - études préalables au PAPI pour 393 K€ :
 - o Diagnostic approfondi du risque inondation – PEP 1.2 (30 K€),
 - o Système d'alerte de crue – PEP 2.1 (45 K€),
 - o La stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement – PEP 6.2 (74 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digues de Livron/Loriol – PEP 7.1 (23 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digue de Crest – PEP 7.2 (74 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digues de Pontaix – PEP 7.3 (80 K€),
 - o Régularisation administrative des systèmes d'endiguements – PEP 7.4 (67 K€),
- Entretien du lit et des berges pour 129 K€ :
 - o La gestion des atterrissements (29 K€),
 - o Le plan pluriannuel d'entretien (100 K€),
- Etudes et travaux de restauration morphologique pour 124 K€ :
 - o Les travaux de restauration morphologique du lit de la Drôme sur le seuil de Luc-en-Diois (35 K€),
 - o Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant (89 K€),
- Etude et travaux de restauration de la continuité écologique pour 64 K€ :
 - o Les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil Moulin Reynaud sur la commune de Grâne – phase 2 (64 K€),
- Les zones humides pour 18 K€ :
 - o Le plan de gestion de la zone humide des Nays à Saint-Roman (18 K€),
- L'acquisition d'équipement pour l'observatoire pour 17 K€ :
 - o L'acquisition d'équipement pour le suivi quantitatif (17 K€),
- Moyens pour 504 K€ :
 - o L'acquisition de matériel de bureau, informatique et mobilier (9 K€),
 - o La maîtrise d'œuvre et les travaux pour la rénovation d'un bâtiment à usage administratif et technique – siège du SMRD (495 K€).

La poursuite des actions engagées les années précédentes, constitue également les dépenses du Syndicat, représentant un budget de 483 K€ :

- Risque inondation - études préalables au PAPI pour 273 K€ :
 - o Etude préalable au PAPI – système d'alerte de crue PEP 2.1 (60 K€),
 - o Etude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron et Loriol PEP 7.1 (80 K€),
 - o Etude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la digue de Crest PEP 7.2 (57 K€),
 - o Etude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la digue de Pontaix PEP 7.3 (49 K€),
 - o Régularisation administrative des systèmes d'endiguements PEP 7.4 (27 K€),
- Etudes et travaux de restauration morphologique pour 30 K€ :
 - o Le diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant (30 K€),
- Etude et travaux de restauration de la continuité écologique pour 44 K€ :
 - o Etudes sur le seuil Romezon à Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye (40 K€),
 - o Travaux sur le seuil Moulin Reynaud à Grâne sur la Grenette (4 K€),

- Moyens pour 136 K€ :
 - o Travaux et maîtrise d'œuvre pour le siège administratif et technique (136 K€).

De **nouvelles opérations de travaux** à lancer sont budgétisées pour un montant de 198 K€ :

- Entretien du lit et des berges pour :
 - o Restauration de la végétation des berges, éradication de la renouée et gestion des atterrissements (163K€),
- Etudes et travaux de restauration morphologique :
 - o Restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Châtillon-en-Diois (35 K€).

Les dépenses concernant les opérations pour compte de tiers sont comptabilisées à hauteur de 6 K€. Elles concernent l'étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron et Loriol avec le Syndicat des Dignes de Loriol Le Pouzin (SDLP).

Le remboursement du capital des emprunts est estimé au réel des tableaux d'amortissement des emprunts en cours (33 K€).

Les amortissements des subventions sont estimés à 5 K€.

5.2.2. Les recettes

Concernant les recettes d'investissement, le FCTVA, calculé sur les dépenses 2023, est estimé à 329 K€. Le taux de FCTVA devrait diminuer de 1.55 % pour 2025, soit une perte de recette pour le SMRD évalué à 34.5 K€.

Les recettes concernant les opérations pour compte de tiers sont comptabilisées à hauteur de 6 K€. Elles concernent l'étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron et Loriol avec le Syndicat des Dignes de Loriol Le Pouzin (SDLP).

Les restes à réaliser en recettes sur les opérations en cours représentent 646 K€. Il s'agit des subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau ou du Département de la Drôme.

- Risque inondation – études préalable au PAPI pour 441 K€ :
 - o Diagnostic approfondi du risque inondation – PEP 1.2 (40 K€),
 - o Système d'alerte de crue – PEP 2.1 (25 K€),
 - o La stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement – PEP 6.2 (56 K€),
 - o Régularisation administrative des systèmes d'endiguements – PEP 7.4 (28 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digues de Livron/Loriol – PEP 7.1 (158 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digue de Crest – PEP 7.2 (67 K€),
 - o Etude sur les ouvrages – digues de Pontaix – PEP 7.3 (67 K€),
- Entretien du lit et des berges pour 42 K€ :
 - o La gestion des atterrissements (9 K€),
 - o Le plan pluriannuel d'entretien (33 K€),
- Etude et travaux de restauration morphologique pour 60 K€ :
 - o Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant (60 K€),
- Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique pour 34 K€ :
 - o Les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud sur la commune de Grâne (34 K€),
- Les zones humides pour 5 K€ :
 - o Le plan de gestion de la zone humide des Nays (5 K€),

- L'acquisition d'équipement pour l'observatoire pour 7 K€ :
 - o L'acquisition d'équipement pour le suivi quantitatif (7 K€),
- Moyens pour 57 K€ :
 - o La maîtrise d'œuvre et les travaux pour la rénovation d'un bâtiment à usage administratif et technique – siège du SMRD (57 K€).

Sur les nouveaux projets, sont attendus 441 K€ de **subventions** de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme.

Nos principaux financeurs soutiennent en moyenne les projets à hauteur de 56%.

Les amortissements sont estimés à 30 K€.

Un **emprunt** est envisagé pour le projet du siège administratif et technique pour un montant de 170 K€.

Le virement de la section de fonctionnement ainsi que le report du déficit antérieur d'investissement seront intégrés à l'issue de la consolidation des résultats avec la Trésorerie et permettront d'équilibrer le budget d'Investissement.

5.3. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) pour 2025

Deux nouvelles AP/CP 2025/2026 seront également proposées pour l'inscription budgétaire des opérations relatives à la restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Châtillon-en-Diois et à la restauration de la continuité écologique du seuil Romezon sur la commune de Mirabel-et-Blacons.

Les autres opérations d'investissement seront inscrites en totalité au BP 2025, soit parce qu'elles font l'objet de restes à réaliser, soit parce que leur réalisation est prévue sur l'année.

6. Conclusion

Bien que le budget voté pour l'année 2024 marque un léger retrait comparativement au budget 2023, traduction de l'achèvement d'un cycle d'opérations de grande envergure qui se sont soldées l'année dernière, l'année 2024 s'est placée sous le signe de la continuité de la mise en œuvre de la PPI prévue pour la période 2021-2025.

2024 est donc une année de transition avec le lancement de nombreuses études pré-opérationnelles aux travaux pour la prévention des inondations mais également de poursuite des ambitions sur la restauration de la continuité écologique, de préservation des zones humides et d'entretien de nos cours d'eau, autant d'axes forts de la compétence GEMAPI.

Pour la carte de compétence SAGE/observatoire, 2024 a permis la finalisation du projet SAGE Drome 2050, pour tracer une perspective d'adaptation au changement climatique, et également l'achèvement du projet de recherche HYDROME, pour améliorer la connaissance des échanges entre eau souterraine et rivière. La deuxième année du programme ECODROME a permis quant à elle une forte mobilisation autour des économies d'eau.

Au niveau des fonctions supports, le volet communication se déploie progressivement et les travaux de rénovation du siège administratif ont pu débuter à l'automne.

L'exécution budgétaire de ces actions se traduit par un niveau de dépenses engagées en 2024 de 609 K€ en investissement et de 1 084 K€ en fonctionnement (masse salariale et charges de gestion courante incluses). Les subventions perçues ont quant à elles permis de couvrir ces dépenses à hauteur respectivement de 59% et 55%.

Sections de fonctionnement et d'investissement comprises, 91% des actions prévues en 2024 sont encore en cours (dont 708 K€ déjà exécutées sur 2024) ou ont été soldées (correspondant à un budget de 267 K€).

Les restes à réaliser de l'année 2024, reportés au budget 2025, s'élèvent à 1 249 K€. Il est à noter que les travaux pour le nouveau siège administratif représentent 40% de ces restes à réaliser et les études Préalables au PAPI, toutes lancées en 2024, en représentent 31%.

Les résultats comptables pour l'année 2024 se clôturent par un excédent de 764 K€ sur la section de fonctionnement et un déficit sur la section d'investissement de 77 K€.

La santé financière du Syndicat est retrouvée au regard des bilans des exercices 2022, 2023 et 2024. L'augmentation programmée des participations statutaires fournit les résultats espérés afin d'apporter au syndicat les moyens de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection contre les inondations, de continuité écologique, de restauration morphologique et de toutes les actions liées au SAGE tout en assumant sa responsabilité d'acteur gemapien.

L'année 2024 s'est également achevée avec une équipe remaniée comptant l'arrivée de deux nouveaux agents :

- un agent à temps complet pour le remplacement de la secrétaire administrative suite à son départ à la retraite prévu le 1^{er} janvier 2025 et anticipé pour assurer la continuité du service,
- un agent à temps non complet qui a rejoint l'équipe au mois de juin pour faire suite à la création du poste de chargée de communication.

Pour 2025, les nouvelles orientations budgétaires sur le volet des actions sont ici rappelées, sachant qu'elles font l'objet de subvention à hauteur de 57% :

- 1 930 K€ proposés en section d'investissement pour la réalisation de travaux ou d'études pré-opérationnelles, y compris les restes à réaliser,
- 488 K€ envisagés en actions de fonctionnement (étude, travaux d'entretien, et communication-sensibilisation).

2025 doit ainsi permettre de :

- Lancer 7 nouvelles opérations pour un montant total de dépenses prévisionnelles de 376 K€ : 3 opérations en fonctionnement pour un montant de 178 K€ et 4 opérations en investissement pour un montant de 198 K€) ;
- Poursuivre 25 opérations, engagées ou reportées de 2024 ou programmées dans les AE/CP et AP/CP pour 2025 :
 - o 15 actions en investissement dont 1249 K€ inscrits en restes à réaliser et 483 K€ prévus en AP/CP,
 - o 8 actions en fonctionnement dont 207 K€ reportés de 2024 et 103 K€ prévus en AE/CP.

Au niveau des charges de personnel, il est prévu une augmentation de 6% comparée au budget prévisionnel de l'année 2024.

2025 sera également l'année d'élaboration de la prochaine PPI qui couvrira la période 2026-2030.